

Choisir la cause des femmes

ENTRETIEN : Christiane Taubira, députée de Guyane

Diplômée d'économie et d'agro-alimentaire à Paris.

Cofondatrice de la confédération caraïbe de la coopération agricole (1982-1985), de l'assistance technique à la pêche artisanale en Guyane (1985-1990).

Candidate du Parti radical de gauche à l'élection présidentielle en 2002. Vice-présidente du Parti radical de gauche.

Députée de Guyane depuis 1993. Députée européenne de 1994 à 1999.

A donné son nom à la loi votée le 10 mai 2001, qui reconnaît comme crimes contre l'humanité la traite négrière transatlantique et l'esclavage qui en a résulté.



CHOISIR : Christiane Taubira, tout d'abord une question un peu personnelle : qu'est-ce qui a motivé votre entrée en politique ?

Christiane Taubira : Mon entrée en politique est très inhabituelle. Lorsque j'étais étudiante ici à Paris, j'ai découvert le militantisme avec l'Union des étudiants guyanais. Il venait d'y avoir le coup d'Etat au Chili. J'étais très mobilisée. J'allais partout où il y avait des meetings ou des actions de solidarité. J'allais aussi beaucoup à des réunions sur l'Algérie, la Palestine, sur Haïti et Saint-Domingue. Et je lisais tout : Trotski, Proudhon, Marx. Lorsque je suis rentrée en Guyane, fidèle à tout ça, j'ai milité dans une organisation politique indépendantiste très populaire. Nous avons connu une période très tumultueuse...J'ai cessé d'y militer en 1982 et comme pour la plupart des responsables de l'organisation, je me suis réorientée. J'ai choisi de changer de métier tous les 4 ans pour parfaire mon expérience d'économiste. Et en 1992, les gens en Guyane ont organisé des pétitions et des émissions de radio pour me demander d'aller aux élections législatives.

CH : Vous étiez donc connue ?

C.T. : J'étais connue car je tenais une chronique quotidienne à RFO sur la pêche et l'agriculture et j'étais invitée à donner des conférences publiques. J'avais aussi mené une bataille épique dans le secteur de la pêche et ma victoire avait été publique.

CH : Et à ce moment, vous avez accepté ?

C.T. : J'ai accepté d'être candidate aux élections législatives en 1993. (1)

CH : Quand avez-vous commencé à sentir les discriminations ?

C.T. : Sur place, je ne sais pas si on peut parler de discrimination anti-femme mais j'ai subi l'extrême violence de mes adversaires politiques...

CH : Et ici en métropole, avez-vous senti des discriminations ? Dans votre vie de femme députée ?

C.T. : La forme de discrimination que j'ai subie, c'est la condescendance. On me regardait de haut : une femme venant de l'Outre-mer, de loin. Cette condescendance, ce paternalisme, cet « il faut la protéger » a cessé assez rapidement, je dois dire (rires)...

CH : Est-ce que vous vous sentez féministe ?

C.T. : Je me sens surtout reconnaissante aux féministes. Parce que j'ai vécu la grande vague du féminisme quand j'étais étudiante. Je me suis laissée entraîner, je me suis engagée dans la dynamique du féminisme... Si je suis féministe ? Oui, profondément.

CH : On connaît votre loi sur l'esclavage mais ce dont on ne parle jamais c'est la condition spécifique des femmes esclaves. Par exemple : y avait-il autant de femmes que d'hommes ?

C.T. : Si on parle de la traite négrière et de la traite transatlantique, la traite est essentiellement masculine. Mais il y avait aussi des femmes, des adolescentes surtout qui subissaient « l'appareillage ». Elles étaient violées par les marins avant d'être embarquées. On appelait ça l'appareillage. Ça permettait d'augmenter la valeur du capital parce qu'en général, elles étaient enceintes de ces viols. Mais il n'y a pas de chiffres précis dans les travaux d'historiens de l'esclavage.

CH : C'est important ce que vous dites, parce que si elles étaient violées et qu'elles n'étaient que peu de femmes pour beaucoup d'hommes, ça devait être terrible...

C.T. : Elles étaient violées par les marins, et après elles étaient violées par les maîtres sur la plantation. Le viol était courant, le métissage fréquent.

CH : Etaient-elle violées par les autres esclaves ?

C.T. : Non, elles étaient protégées par les autres esclaves.

CH : Mais pourquoi les emmenait-on dans ces conditions ? Uniquement pour qu'elles fassent des enfants ?

C.T. : C'était aussi les aléas de la capture. On emmenait moins de femmes mais on en emmenait aussi. La réalité de l'esclavage, c'est que la main d'œuvre masculine était quand même plus nombreuse. La reproduction des esclaves sur place faisait que ça rééquilibrait, à terme, la population.

CH : Quels étaient les rôles des femmes ?

C.T. : Il faut savoir que le Code Noir dit très clairement que l'esclave est un bien-meuble. Même si la main d'œuvre masculine était plus recherchée, il y a quand même des femmes parce que l'économie de plantation a besoin de femmes : elles travaillent dans les plantations, elles sont violées par les maîtres, elles subissent aussi des maternités forcées parce qu'il y a des habitations qui s'étaient spécialisées dans la reproduction et qui avaient des esclaves « étalons ». On utilisait ces esclaves pour féconder les femmes. Pendant des siècles, on a empêché la construction de familles.

CH : Elles ne gardaient pas leurs enfants ?

C.T. : Non. Les enfants appartenaient au maître. Il pouvait les vendre s'il avait besoin d'argent. Et ça explique aussi pourquoi l'avortement s'est beaucoup développé dans l'économie de plantation. Les femmes ont assez rapidement découvert l'univers botanique des Amériques. Elles avaient une familiarité avec l'environnement de l'Afrique et là, elles ont découvert l'univers naturel des Amériques au point de repérer assez rapidement les plantes qui servent à empoisonner le bétail, et parfois à empoisonner aussi les maîtres !...

CH : Leur rôle était-il important dans la résistance ?

C.T. : Il y a eu une forme de résistance spécifiquement féminine. Il y a des figures de femmes qui organisaient la résistance. Moi, les femmes je les retiens comme avorteuses, guérisseuses, empoisonneuses...

CH : Dans son livre « Une Histoire populaire des Etats-Unis », Howard Zinn parle du grand rôle joué par les femmes esclaves dans la résistance et leur participation à « au moins sept actes de rébellion : sabotages, vols, ralentissement de l'activité, incendies de bâtiment ou de plantation, assassinats de surveillants ou de maîtres et évasions ».

C.T. : Ce sont les trois catégories que j'allais nommer encore : les prêtresses, les incendiaires et les femmes nègres marrons. Dans les cales des bateaux, on mélangeait des esclaves qui parlaient des langues différentes, qui avaient des rites différents et qui, si possible, provenaient de communautés conflictuelles pour éviter les rebellions concertées. Mais en fait, très vite, les esclaves ont compris qu'ils avaient un sort commun et ils se sont mis à communiquer. On s'est rendu compte qu'il y a quelques cultures qui ont été dominantes. Dans toute la Caraïbe on retrouve des noms, des rituels, des pratiques qui viennent constamment de ces cultures là.

CH : Et les femmes ? Les prêtresses ?

C.T. : Les prêtresses, ce sont celles qui transportaient le savoir, les connaissances. Elles pratiquaient les danses, les chants, les contes, les rites. Ce sont de véritables ferments de résistance. On trouve des femmes qui ont des rôles extrêmement importants et qui parfois sont complètement au sommet de la hiérarchie de ces religions syncrétiques, qui mélangent le catholicisme, religion obligatoire, avec des souvenirs de religions animistes. A côté des prêtresses, il y avait aussi les incendiaires qui organisaient l'incendie des plantations. Elles servaient de relais avec les communautés de marrons, généralement pour faciliter leur incursion. Les nègres marrons cultivaient dans la forêt mais ils descendaient aussi, parfois, dans la plantation pour s'approvisionner et prendre d'autres esclaves. Il y avait une communication entre les esclaves et les nègres marrons au point que les nuits où les marrons venaient sur la plantation, les femmes mettaient le feu pour faire diversion.

CH : Elles étaient nombreuses dans le phénomène marron ? Ou bien, elles se contentaient d'être des incendiaires ?

C.T. : Elles avaient même des rôles déterminants. Il y a des communautés de marrons où des femmes ont joué des rôles importants, au Surinam, en Jamaïque, au Brésil, en Guyane, en Guadeloupe. Elles étaient à la tête, elles faisaient partie de l'Etat major, parfois elles étaient même les chefs des nègres marrons. Il y a de très belles histoires de femmes résistantes.

CH : Quel rôle les femmes, notamment les femmes noires, jouent-elles dans le combat pour l'émancipation ?

C.T. : Une société qui est à ce point privée de liberté ne survit pas seulement physiquement. Je pense que la résistance culturelle a été plus importante encore que la résistance physique. Les femmes ont permis aux hommes et aux enfants de survivre. Parce qu'il faut quand même se rappeler qu'il y a coalition de l'État et de l'Église. La justice les condamne par exemple avec le Code noir. Quant à l'église, elle a des plantations. L'Église a des esclaves et les esclaves doivent rester dans leur condition d'esclaves. Il n'y a aucune issue.

CH : Quand l'Église a-t-elle reconnu l'esclavage comme un crime ?

C.T. : L'Église ne l'a pas formulé comme cela mais Jean-Paul II a demandé pardon à Gorée (2). Il faut savoir qu'il y a des bulles pontificales qui organisent la traite et l'esclavage à partir de 1454. Ce n'est qu'en 1839, si mes souvenirs sont bons, qu'il y a un texte papal disant qu'il ne faut pas continuer à mettre en esclavage les Amérindiens et les Noirs. L'Église joue un rôle capital parce que l'autorité religieuse est l'autorité suprême. C'est quand même une bulle papale qui va décider du partage des Amériques et dire que tout ce qui est à l'Est est portugais et tout ce qui est à l'Ouest est espagnol.

CH : On vous a reproché de ne parler dans votre loi que d'une partie de la traite, la traite atlantique, et de passer sous silence la traite interafricaine et l'esclavage en terre d'Islam. Que répondez-vous à vos détracteurs ?

C.T. : Mes détracteurs ne m'ont pas lue, parce qu'on ne peut pas me reprocher cela. J'en parle aussi bien dans mon livre « L'Esclavage expliqué à ma fille » (3) que dans l'exposé des motifs de la loi de 2001, il est question de la traite transsaharienne par les négociants arabes.

CH : Ce qu'ils vous disent, c'est qu'il n'y a pas que la traite transatlantique.

C.T. : Evidemment, je pouvais aussi dénoncer l'esclavage subi par Spartacus ! Mais là, en 1998, on a le 150ème anniversaire de l'abolition de l'esclavage dans les colonies françaises. Je constate qu'il y a une souffrance énorme, indicible, colossale. Cet anniversaire a dégagé et libéré les choses. Il y a

eu des tas de débats dans les universités et il y a eu beaucoup d'initiatives associatives avec des reconstitutions de marchés aux esclaves, des reconstitutions de traversées. J'ai participé à beaucoup de débats. J'entendais vaguement cette revendication du crime contre l'humanité et je me disais « Mais enfin, c'est évident que c'est un crime contre l'humanité. » J'ai vu à quel point les gens étaient malades de cela et n'allaient commencer à guérir que si l'on commençait à parler et qu'on nommait le crime. C'est ce qui m'a conduit à faire ce texte de loi. Voilà, tout texte de loi est contextualisé.

CH : Vous voulez dire que si on met le mot dessus, ça les aide à guérir ?

C.T. : Oui, parce que les gens sont là. Les gens m'arrêtent et me demandent « Vous êtes bien Mme Taubira ? Je veux vous dire merci pour votre loi ». Un jour, une femme togolaise, m'a dit : « Je veux vous dire merci parce que vous savez, avant votre loi, quand j'allais à la préfecture et qu'on m'humiliait, j'acceptais. Maintenant, quand je vais dans n'importe quelle administration, je dis « vous avez le droit de me dire non, mais vous n'avez pas le droit de me traiter comme ça ».

CH : C'est un changement historique, culturel...

C.T. : Et même ontologique. On appartient à l'humanité.

CH : Vous savez qu'il y a un débat permanent autour de l'Universalisme. Quelle serait selon vous une définition « convenable » de l'universalisme qui éviterait le piège de ce que l'on ne veut pas, c'est à dire le communautarisme ?

C.T. : Pour moi l'universalisme c'est la conscience de l'existence du monde, c'est le nœud où la diversité du monde rejoint l'unité de la condition humaine. C'est à dire que je pense qu'à toutes les époques, à tous les coins de la terre, nous appartenons à une même espèce. Mais nous avons développé des expressions différentes de notre rapport au monde. Ces expressions différentes qui sont les cultures sont, pour moi, d'égale dignité. Elles méritent le respect. Et à partir de ce moment là, si je reconnais la diversité des cultures, je n'ai aucun problème pour reconnaître que l'autre est mon frère et je suis comptable de sa liberté. L'universalisme, c'est ça. Je ne peux pas rester indifférente à ce qui arrive aux autres. C'est ma capacité à accepter la différence et à concevoir l'égalité par delà les différences. Pour moi, c'est ça l'universalisme. Ce n'est pas l'uniformité. Ce n'est pas la domination d'une culture sur les autres.

CH : Ce n'est pas le refus de reconnaître les différences.

C.T. : Non, au contraire.

CH : Mais certains s'en servent dans ce sens. Et c'est une source d'injustice et de discrimination énorme. Il va y avoir une bataille à mener sur ce plan là.

C.T. : Absolument. Je pense qu'il est temps qu'il soit le temps des femmes parce que je pense profondément que vraiment les femmes ont historiquement, et non génétiquement, un autre rapport au pouvoir, un autre rapport au temps. On a besoin de changement sur le long terme. On n'a pas besoin de pouvoir qui soit esclave d'échéances électorales. Je pense que ce rapport au pouvoir est féminin et je pense vraiment qu'il est temps qu'il soit aussi le temps des femmes.

Propos recueillis par Catherine Albertini, Gisèle Halimi et Catherine Hanin

Photos : Catherine Hanin

(1) : Sera élue avec 66% des voix.

(2) : Petite île de la côte du Sénégal. Devint après 1677 le principal comptoir français de l'Afrique occidentale.

(3) : Christiane Taubira, L'Esclavage raconté à ma fille (Bibliophane édition, 2002 ; poche édition, 2006).